



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le seize juin, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hubert BARBIEUX

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.

Absent et excusé:

Monsieur LEFEVRE donne pouvoir à M. BARBIEUX

Secrétaire: Madame BEL

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

I - Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour des travaux d'installation de compteurs d'eau.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la gestion du réseau d'eau potable et afin de palier, au plus vite, aux nombreuses fuites sur ce réseau, la Commune procédera prochainement à des travaux d'installation de compteurs d'eau à la station de pompage de l'Etang et au réservoir de la Justice.

Le montant de ces travaux s'élève à 5 249,99 € HT.

L'Agence de l'eau est susceptible de contribuer financièrement à ces travaux.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour des travaux d'installation de compteurs d'eau.

II - Délibération autorisant le maintien de l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté.

Afin d'anticiper d'éventuelles décalages de trésorerie pouvant survenir au cours de l'année 2016, comme cela a pu être le cas en 2015, il est nécessaire de maintenir ouverte la ligne de trésorerie, aux conditions ci-dessous :

- Montant : 700 000,00 € (sept cents mille euros)
- Durée : 1 an
- Marge sur T4M : 1,30 %



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

- Commission d'engagement : 0,20 %
- Commission de non utilisation : 0,10 %

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

- *Pour : 8*
- *Contre : /*
- *Abstention : /*
-

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : de maintenir ouverte une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, aux conditions financières suivantes :

- Montant : 700 000,00 € (sept cents mille euros)
- Durée : 1 an
- Marge sur T4M : 1,30 %
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Commission de non utilisation : 0,10 %

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Lionel RECORDON
David LEFEVRE	Monique BEL	Emmanuel DUJARDIN	Marianne FOUCHET
Micheline FORET	André VILLIERS		